



FERME DU MARAIS VERT

Contrat d'engagement pour les livraisons de poulets bio

Saison Printemps – Eté – 2023

LE PRESENT CONTRAT EST ETABLI ENTRE :

<p>Le producteur : LA FERME DU MARAIS VERT 29 rue du Château 67270 Wilwisheim fermedumaraisvert@gmail.com Tél : 06 25 26 49 07</p>	<p>Et l'adhérent(e) AMAP :</p> <p>Nom </p> <p>Adresse :</p> <p>mel : @.....</p> <p><i>N'oubliez pas de nous signaler tout changement concernant votre adresse mail</i></p>
---	--

CONTENU DU CONTRAT

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement **mensuel** de poulets biologiques par LA FERME DU MARAIS VERT 29 rue du Château à Wilwisheim.
 Chaque mois, un nombre déterminé de poulet(s) sera fourni à l'amapien(e) selon le nombre fixé au départ dans le contrat et aux dates prévues.

- Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s des aléas de la production.
- Pour les amapiens de Kienheim il appartient à chacun(ne) de retirer son (ses) poulet(s) à la ferme Schmitt.
- Pour les amapiens de Pfettisheim il appartient chacun(ne) de retirer son (ses) poulet(s) sous la grange de Luc Huber à Pfettisheim le mercredi en fin de journée, à 19h30. Un amapien volontaire collectera les poulets à Kienheim et les déposera sous ladite grange.
- L' amapien(ne) est seul(e) responsable de la récupération de son produit
- L'amapien(ne) faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, il accepte de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Le présent contrat est élaboré pour la période qui va d'avril à novembre selon les dates impératives suivantes.

- ▶ Le mercredi 12 avril
- ▶ Le mercredi 10 mai
- ▶ Le mercredi 14 juin
- ▶ Le mercredi 27 septembre
- ▶ Le mercredi 25 octobre
- ▶ Le mercredi 29 novembre

Soit **6 distributions avec une interruption en juillet et en aout**

PAIEMENT

Prix du poulet : **21 €**

Poids du poulet : environ 1,8 kg

Le paiement des poulets se fera en un versement, par chèque d'un montant de 126 € à l'ordre de la ferme du Marais vert. Il sera encaissé en début de période

Le chèque **à l'ordre de la ferme du Marais vert** devra être établi au moment de la signature du présent contrat et sera remis au secrétaire de l'AMAP « Les Saveurs de Kienheim » qui se chargera de les remettre au producteur.

LIEU DE RETRAIT DES POULETS

A **Kienheim** à la ferme Schmitt 7 rue de l'église le mercredi aux heures habituelles de distribution
ou

A **Pfettisheim chez Luc et Martha HUBER**, 7 route de Truchtersheim, le mercredi à 19h30.

A le / ...03.. / 2023

Signature producteur :

Signature adhérent :